Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **20 (1973)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Commissions diverses

Dans le cadre de l'USPC, de l'OFPC, ou encore dans un cadre commun, plusieurs commissions sont chargées de tâches particulières et diverses où place est faite à la commission romande d'information. Deux de ces commissions se sont réunies ces dernières semaines, et dont nous donnons un bref aperçu.

Commission de rédaction et d'information USPC

Cette commission a tenu séance à Soleure, c'est-à-dire au lieu où s'imprime la présente revue, sous la présidence de M. R. Wehrlé. Tous les problèmes touchant à «Protection civile — Zivilschutz» ont été passés en revue, et d'abord la présentation actuelle qui semble donner satisfaction à chacun. Il sera tenu compte des remarques faites par les associations genevoise et neuchâteloise concernant la parution simultanée en allemand et en français des articles de fond importants. Quelques difficultés se présentant toutefois dans certains cas, problèmes de traduction en particulier. Quant à la couverture plusieurs variantes ont été présentées concernant particulièrement le titre de la revue (grandeur des caractères respectifs, couleurs, etc.).
Les représentants romands ont tenu à féliciter le rédacteur en chef pour la présentation du numéro 9 (septembre 1973) dont la majeure partie des textes étaient rédigés en français. Quelque 10 000 exemplaires de ce numéro ont été distribués lors du Comptoir Suisse. Enfin le programme général de parution pour 1974 a été établi qui sera fort varié.
En ce qui concerne l'information en général, on a pu constater l'intérêt que porte la presse à la protection civile, soit en reproduisant les «bulletins de presse», soit en rédigeant des articles originaux. Le président de la CRI a pu montrer à cette occasion ce qui se faisait en Suisse romande dans ce domaine, et qui est très positif.

Commission du film

C'est à Ostermundigen que ladite commission s'est réunie en présence de représentants des autorités intéressées, de l'OFPC et de certaines commissions fédérales, puisqu'il s'agissait de visionner — en dernier ressort — le film sur les dangers des radiations nucléaires. Sujet explosif s'il en est — sans mauvais jeu de mots — en une époque où une partie de notre population est sensible aux problèmes de l'environnement et de la pollution. Et à ceux des centrales nucléaires en particulier... sans bien savoir, dans la plupart des cas, ce qui en est du problème! C'est donc dire que la commission a revu en détail toutes les séquences du nouveau film, tous ses membres étant persuadés que le dit film vient à son heure, même s'il doit provoquer certaines réactions. Les événements actuels exigeant que l'on sache raison garder et que l'on ose regarder les choses en face et dans leur pleine réalité.
Il a été décidé que la version française du texte et le titre seront mis au point par un groupe de travail pris dans le cadre de la commission romande d'information. Travail délicat, et il est bon que l'organe romand chargé de l'information (et qui connaît le mieux les réactions qui se font jour de ce côté de la Sarine) en ait été chargé.

Canton de Genève

Les exercices de deux jours

ont repris dans les communes dès le début de l'automne et — tout en se tenant à un schéma général — les chefs locaux ont choisi comme thème d'intervention tel ou tel point névralgique caractérisant le territoire qui leur est imparti. Or, il s'est trouvé que ces mois derniers, trois chefs locaux ont inscrit à leur programme des exercices d'extinction, de sauvetage et d'évacuation dans des établissements hospitaliers de genres différents. Il s'est agi d'abord d'une clinique psychiatrique, d'une maison de retraite et d'un établissement pour personnes âgées et malades. Etant donné la nature de ces établissements, le nombre élevé de pensionnaires ou de malades et les problèmes nombreux qui se poseraient en cas de sinistre — l'évacuation en particulier —, il va de soi que cette triple initiative devait être précieuse à tous égards. Les chefs locaux intéressés ayant bien voulu nous faire part de leurs remarques à ce sujet, nous ne manquerons pas de les reproduire dans une prochaine chronique.

Secours lors de catastrophe en temps de paix

Le Conseil d'état genevois vient de promulguer un règlement traitant des secours lors de catastrophe en temps de paix. Ce règlement est extrêmement complet et il est le fruit d'un travail de longue haleine fourni par une commission comprenant les représentants de tous les organismes appelés à intervenir en cas de catastrophe. Etant donné qu'il fait une place très large à la protection civile — le chef cantonal PC ayant la responsabilité entière du commandement en cas de catastrophe, à quelques exceptions près — le règlement en question vaut la peine d'être commenté à fond dans ces colonnes. Ce que nous ferons prochainement, la place nous étant mesurée dans cette chronique de novembre.

P.-S. Pour diverses raisons notre chroniques romande de ce mois a été écourtée, de sorte que plusieurs textes intéressants sont reportés au prochain numéro.

John Chevalier
président de la commission romande d'information

Rettifica

Un involontario svarione tipografico ha travisato nell'ultimo numero, a pagina 331, in alto a destra, il senso del nostro commento sulla **«Quota-parte delle spese per la difesa nel bilancio generale della Confederazione»**, per quanto riguarda la parte della protezione civile.
La relativa frase va perciò letta come segue: «Per contro, le spese della protezione civile diminuiscono di 21,3 milioni di franchi **(qualora non vengano accordati crediti ulteriori)** e quelle per la difesa economica di 1,7 milioni.»

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Protecziun civila
emag norm
emag norm
8213 Neunkirch
Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09 verlangen
Telefon 053-6 14 81

Für die Zeitschrift «Zivilschutz» zeichnet verantwortlich:

Presse- und Redaktionskommission des SBZ. Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle, Solothurn. Redaktion: Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstr. 56, 3007 Bern, Tel. 031 25 65 81, zu richten. Jährlich zwölfmal erscheinend. **Redaktionsschluss am 10. des Monats.** Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 15.— (Schweiz). Ausland Fr. 20.—. Einzelnummer Fr. 1.50. Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.